



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 17 :

ASSOCIATION RICOCHET - OCTROI
SUBVENTION 2017

Séance ordinaire du 21 Mars 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 Mars 2017

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Joan TARIS), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Odile LECLAIRE), Philippe VALMIER (Bénédicte SALIN), Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Jessica CASTEX (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Sandrine JOVENE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

DOSSIER N° 17 : ASSOCIATION RICOCHET – OCTROI SUBVENTION 2017

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du Bouscat apporte son soutien à l'association de jeunesse et d'éducation populaire RICOCHET, agréée par l'Etat, et reconnue par la CAF espace de Vie Sociale pour les actions qu'elle développe en direction des enfants, des jeunes et des familles.

Les principaux pôles d'intervention de RICOCHET sont les suivants :

- assurer le bon fonctionnement de la ludothèque,
- garantir l'animation d'ateliers divers : peinture, hip-hop, improvisation notamment,
- mettre en œuvre des actions en direction des familles autour du lien social, de l'intergénérationnel,
- participer à l'animation du quartier Jean Jaurès et à l'animation locale en général,
- proposer l'organisation de stages de découverte pour enfants,
- assurer l'accompagnement de projets en direction des Bouscatais.
- participer aux événements de la ville,
- assurer la gestion de la boîte à lire.

L'activité de l'association est référencée au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales. Par ailleurs, l'association RICOCHET participe activement à la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre ces mêmes partenaires par les années 2015 à 2018.

	2017
Fonctionnement	68 696 €
Reversement CEJ	8 954 €
Part Ville CTG	3 500 €
TOTAL	81 150 €

La demande présente une augmentation de 4 150 € par rapport à l'année 2016. Cette augmentation correspond au surcoût prévisionnel lié au projet de centre social.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU la convention de partenariat signée le 25 janvier 2017 entre la ville du Bouscat et l'association RICOCHET,

VU les propositions d'actions 2017 et la demande de financement présentées par l'association RICOCHET en novembre 2016,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

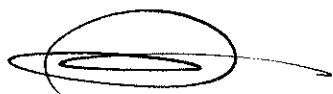
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Octroie une subvention de fonctionnement à l'association RICOCHET au titre de l'exercice 2017 de 81 150 €, pour l'ensemble de son activité ; cette subvention intègre l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), pour le fonctionnement de la ludothèque, pour un montant de 8 954 € ; la subvention intègre également une anticipation de participation au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour un montant de 3 500 €.

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 21 mars 2017

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized oval shape with a horizontal line through it, and a long, thin tail extending to the right.

Patrick BOBET

